

UTILISER SEULEMENT EN CAS D'URGENCE

Produit destiné à la vente et à l'utilisation uniquement au Québec pour la lutte contre la chrysomèle rayée du concombre sur les concombres cultivés en serre, du 31 Août 2026 au 30 Août 2029.

PYGANIC^{MD} Crop Protection EC 1.4 II

Groupe **3** Insecticide

INSECTICIDE
AGRICOLE

COMMERCIAL

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

N° D'HOMOLOGATION 30164 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

- Utilisation pour les cultures biologiques sur pied comme décrit ci-dessous
- Permet d'affaiblir et de tuer rapidement les parasites des plantes comme décrit ci-dessous
- Contient du pyrèthre – un insecticide végétal dérivé des chrysanthèmes

PRINCIPE ACTIF :

Pyréthrinés..... 1,40 %

MGK^{MD} et PYGANIC^{MD} – Marques de commerce déposées de McLaughlin Gormley King Company

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu net : 1 L à Vrac

Fabriqué par :

Sumitomo Biorational Company
LLC

1910 Innovation Way, Suite 100
Libertyville, IL 60048

U.S.A.
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le

conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de contact, rincer à grande eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste. Ce pesticide peut provoquer des réactions de sensibilisation cutanée chez certaines personnes. NE PAS manger, boire ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter, d'utiliser les toilettes ou de manipuler des appareils mobiles.

NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer le produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement de pulvérisation et des réglages du pulvérisateur.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Application à l'aide d'une rampe d'aspersion : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée.

Pistolet à pression mécanique : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH approuvée pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pour les applications au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

Pulvérisateur à jet porté/nébulisateur portatif (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm) : Pour le mélange et le chargement, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Pour l'application en utilisant un pulvérisateur à jet porté/nébulisateur portatif, porter une combinaison résistante aux produits chimiques avec une capuche résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques, et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH approuvée pour les pesticides. Lors de l'utilisation d'un pulvérisateur à jet porté/nébulisateur portatif, NE PAS manipuler plus de 0,05 kg de p.a. (3,87 L de Pyganic^{MD} Crop Protection EC 1.4 II) par personne et par jour. Ces restrictions sont en place pour minimiser l'exposition des applicateurs individuels. L'application peut devoir être effectuée sur plusieurs jours ou à l'aide de plusieurs applicateurs. Porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pour les applications au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

Pour tout autre équipement d'application, y compris l'équipement de chimigation, les pulvérisateurs à dos ou l'équipement d'application manuel à pression manuelle : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pour les applications au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

Si le produit entre en contact avec les vêtements/l'ÉPI, retirer tous les vêtements/l'ÉPI contaminés, laver l'extérieur des gants à l'eau et au savon avant de les retirer, se laver la peau contaminée à l'eau et au savon, puis enfiler des vêtements propres. Laver régulièrement les vêtements/l'ÉPI contaminés séparément des autres vêtements. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. NE PAS les réutiliser.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques.
7477_30164_0826_CANADA

Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Peut causer des effets nocifs pour les abeilles et les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

MODE D'EMPLOI :

LIMITES D'UTILISATION

- Appliquer ce produit uniquement comme spécifié sur cette étiquette.
- NE PAS contaminer les aliments ou la nourriture pour animaux.
- NE PAS appliquer ce produit de manière à entrer en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive.
- NE PAS mouiller les plantes au point de provoquer un ruissellement ou un écoulement.

Directions :

pH : Il est recommandé que le mélange de pulvérisation final soit abaissé à un pH de 5,5 à 7,0.

Phytotoxicité : La sécurité des plantes est une considération importante lors de l'utilisation d'insecticides. Il est impossible d'évaluer la phytotoxicité du PYGANIC^{MD} Crop Protection EC 1.4 II vis-à-vis d'un grand nombre de plantes qui peuvent réagir différemment aux insecticides selon les différents stades de croissance ou les diverses conditions environnementales. Avant de procéder à des applications généralisées de PYGANIC^{MD} Crop Protection EC 1.4 II, traiter un nombre limité de plantes et observer la phytotoxicité sur une période de 10 jours.

NE PAS laisser les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou d'autres plans d'eau.

APPLIQUER SUR LES CULTURES LISTÉES SELON LES TAUX D'APPLICATION INDIQUÉS :

Appliquer dans un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme de toutes les surfaces des plantes. Surveiller la présence d'organismes nuisibles et appliquer dès qu'ils sont observés pour la première fois; NE PAS attendre que les plantes soient fortement infestées. Répéter l'application si nécessaire, comme l'indique la surveillance, mais NE PAS réappliquer dans les intervalles minimaux de réapplication indiqués.

Délai d'attente avant récolte : La récolte de toutes les cultures étiquetées est autorisée le jour de l'application.

Culture	Organisme nuisible	Dose d'application	Commentaires et restrictions
Concombres de serre	Chrysomèle rayée du concombre	2,32 à 4,65 L/ha (30 à 60 g de p.a./ha) Application foliaire à l'aide d'un pulvérisateur au sol.	NE PAS réappliquer avant 3 jours. 1 à 2 cycles de culture par année. NE PAS appliquer plus de 10 fois par cycle de culture. Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Peut causer des effets nocifs pour les abeilles et les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter. Appliquer avec un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture complète et minutieuse de toutes les surfaces des plantes.

DIRECTIVES D'APPLICATION

- Mélanger la quantité nécessaire à une utilisation immédiate.
- Diluer PyGanic^{MD} Crop Protection EC 1.4 II dans suffisamment d'eau pour une couverture complète.

- Ajuster la solution de pulvérisation à un pH de 5,5 à 7,0, si en dehors de cette plage.
- Appliquer le produit rapidement après le mélange.
- Une couverture complète de toutes les surfaces des feuilles est essentielle pour des résultats optimaux, mais NE PAS mouiller les plantes au point de provoquer un ruissellement ou un écoulement.
- Si le mélange n'est pas appliqué immédiatement après le avoir été mélangé, agiter avant l'application.
- NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone destinée au traitement.
- Si possible, appliquer tôt le matin ou le soir; l'exposition réduite aux UV et les températures plus basses augmenteront les performances et réduiront l'impact sur les pollinisateurs.

Ce produit peut être mélangé avec un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. NE PAS effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur doit communiquer avec Sumitomo Biorational Company LLC. au 1-800-323-9597 demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, PYGANIC^{MD} Crop Protection EC 1.4 II contient un insecticide appartenant au groupe 3A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à PYGANIC^{MD} Crop Protection EC 1.4 II et à d'autres insecticides du groupe 3A. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le PYGANIC^{MD} Crop Protection EC 1.4 II ou les insecticides du même groupe 3A avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés..
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique..
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sumitomo Biorational Company LLC. au 1-800-323-9597.

ENTREPOSAGE :

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide rincé inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

En cas d'urgence médicale ou de questions sur la santé et la sécurité en cas d'incendie, de fuite ou de dommage aux contenants, obtenir des informations en composant le **+1 888-740-8712**.